

Saint-Brieuc, le 06 août 2021

L'application du passe sanitaire dans les centres hospitaliers du GHT d'Armor* sera effective le 09 août 2021

Conformément au projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire entériné le 5 août par le Conseil constitutionnel, les centres hospitaliers du GHT d'Armor informent de la mise en œuvre de l'obligation d'un passe sanitaire à compter du 09 août dans l'ensemble de leurs établissements.

Depuis le 02 août, des agents de la protection civile sont présents aux entrées de plusieurs établissements dans l'objectif de sensibiliser et d'informer les patients, accompagnants et visiteurs sur cette obligation.

Concrètement, à partir du 09 août, les établissements vont renforcer le filtrage aux entrées pour contrôler que les patients venant pour des soins programmés, les accompagnants et les visiteurs sont détenteurs d'un passe sanitaire dont la preuve peut être rapportée par les moyens suivants :

- un certificat de vaccination à condition d'un schéma vaccinal complet
- ou un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48 heures
- ou un certificat de rétablissement de la COVID 19, à savoir un test PCR ou antigénique positif datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois

Le contrôle du passe sanitaire s'effectuera en tenant compte des situations particulières (urgences, fin de vie, accompagnement d'un patient mineur ou en situation de handicap, présence du père lors d'un accouchement...).

Pour assurer la continuité de la prise en charge, les patients détenteurs d'une convocation et qui ne seraient pas en mesure de présenter dès le 09 août un passe sanitaire seront autorisés à se rendre à leur rendez-vous.

Dans le contexte de recrudescence des cas de COVID 19 et afin de limiter la propagation du virus et notamment ses formes graves, les centres hospitaliers du GHT d'Armor invitent l'ensemble des usagers à se faire vacciner.

Même s'ils disposent d'un passe sanitaire, les usagers sont également invités à maintenir un strict respect des règles de visite et des gestes barrières au sein des centres hospitaliers.

Pour tout renseignement les usagers sont invités à consulter :

- sur l'obligation de passe sanitaire :
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>
<https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>
- sur les lieux vaccination ou de dépistage :
<https://www.sante.fr/>

* Centres hospitaliers de Guingamp, Saint-Brieuc, Lannion-Trestel, Paimpol, Tréguier, Penthievre et Poudouvre

Contact :

Damien OUDOT – Directeur de la Communication

damien.oudot@ch-stbrieuc.fr / tél : 06-25-71-46-36